

UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL
Concours externe de technicien.ne en prévention des risques (BAP G)
SESSION 2021

EPREUVE D'ADMISSIBILITE

Mercredi 26 mai 2021

Durée : 3 heures – Coefficient : 3

Ce sujet comporte 3 pages numérotées de 1 à 3 avec 2 parties proposées.

Avant de commencer, assurez-vous que cet exemplaire soit bien complet. Sinon, demandez-en un autre au surveillant.

Instructions :

- L'épreuve doit être traitée sur la copie quadrillée fournie, en faisant référence explicitement à la question traitée, aucun document complémentaire ou éléments inscrits sur les pages du sujet ne seront acceptés ni corrigés.
- Veuillez écrire à l'encre bleue ou noire en soignant la présentation
- Le téléphone portable doit être éteint pendant toute la durée de l'épreuve
- L'usage de tout document, ouvrage ou calculatrice est strictement interdit
- Aucune sortie provisoire ni définitive n'est autorisée durant la première heure de l'épreuve

LISEZ BIEN ATTENTIVEMENT CHAQUE QUESTION AVANT D'Y REPONDRE

ATTENTION : Il vous est rappelé que votre identité ne doit figurer que dans la partie supérieure de la bande à entête de la copie mise à votre disposition. Toute mention d'identité ou tout signe distinctif porté sur toute autre partie de la copie (ou les copies) conduira à l'annulation de votre épreuve.

PARTIE 1 : QUESTIONS OUVERTES

40 points / 2 points par question

- 1) Qu'est-ce que le Registre de Santé et de sécurité au Travail ? A quoi sert-il ? Qui le tient à jour ?
- 2) Citez 3 formations obligatoires en santé et sécurité au travail ?
- 3) Qu'est-ce qu'un BSD ?
- 4) Quelle est la périodicité des contrôles réglementaires pour les équipements suivants ?
 - a. Extincteur mobile
 - b. Installation de distribution de gaz
 - c. SSI de catégorie A
 - d. Ascenseur (contrôle technique)
- 5) Quels sont les équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires pour réaliser une intervention sur une armoire électrique ?
- 6) Quelles sont les 3 fonctions publiques ?
- 7) Développer les sigles suivants :
 - a. SSIAP
 - b. PCR
 - c. PSM
 - d. DAS
 - e. DTA
 - f. CMR
 - g. RPS
 - h. DUERP
- 8) Citez 4 principes de prévention
- 9) Votre établissement est un ERP, de type R et de 1^{ère} catégorie :
 - a. Quels sont les membres de la commission de sécurité ?
 - b. Quels sont les documents à présenter à la commission de sécurité ?
- 10) A quoi est relatif le décret 82-453 ?
- 11) Quelles sont ses principales missions du CHSCT ?
- 12) Qu'est-ce qu'une ICPE ? Quelle est son utilité ?
- 13) Quel est le rôle d'un SST ?
- 14) En cas d'intervention d'une entreprise extérieure, que devez-vous mettre en place ? A quoi cela sert ?
- 15) Avec quels interlocuteurs travailleriez-vous à la prévention des risques psychosociaux ?

16) Qu'est-ce qu'un IUT et quelles sont ses missions ?

17) Quelle est la différence entre un DTA et un DAAT ?

18) Où peut-on trouver de l'information en matière de prévention des risques ? précisez les organismes

19) Indiquez les risques et obligations désignés par les pictogrammes suivants ?



20) Quelles sont les risques et mesures de prévention liées à l'utilisation laser ?

PARTIE 2 : MISES EN SITUATION

10 points / Répondre à la question 1 ou 2 au choix

1. On vous demande de participer à l'élaboration du DUERP d'un laboratoire de biologie. Comment procédez-vous ? Quels sont les points sur lesquels vous allez porter une attention particulière ?

2. Dans le cadre de la pandémie de Covid-19, quelles sont les obligations de l'employeur et les règles sanitaires à mettre en place ? Comment vous y prenez-vous ?